

LES ENTREPRISES RECRUTEUSES D'APPRENTIS ENTRE 2020 ET 2024

La hausse massive de l'apprentissage observée depuis la réforme de 2018 a été rendue possible à la fois par une augmentation du nombre d'entreprises recrutant des apprentis (+ 38 % entre 2020 et 2024), notamment dans les structures de petite taille, et par l'intensification du recrutement, en particulier dans les plus grandes.

Cette hausse a été principalement portée par les apprentis de l'enseignement supérieur aussi bien dans les grandes que dans les petites entreprises. La part des apprentis du supérieur accueillis par ces dernières augmente nettement au cours de la période (24 % en 2018, contre 34 % en 2024).

Ce phénomène s'est aussi traduit par une recomposition sectorielle des entreprises recrutant des apprentis. Si des secteurs traditionnels de l'apprentissage, comme la construction ou l'industrie, sont toujours dynamiques, ils perdent en importance par rapport aux entreprises du secteur tertiaire (hébergement-restauration, santé). Les premiers accueillent plus fréquemment qu'auparavant des apprentis préparant des diplômes dont la spécialité est liée à leur cœur de métier. Le commerce reste toutefois le domaine d'activité comptant le plus de structures recruteuses d'apprentis.

Les entreprises recruteuses d'apprentis entre 2020 et 2024

Le nombre d'entreprises recruteuses augmente fortement entre 2020 et 2024	03
Les apprentis sont plus fréquemment recrutés par des entreprises de taille moyenne	04
Les entreprises de grande taille recrutent des apprentis préparant des diplômes de niveau plus élevé	06
La part des secteurs historiques de l'apprentissage diminue	08
Les évolutions par secteur sont indissociables du développement de l'apprentissage dans le supérieur	09
Les entreprises employeuses accompagnent souvent leurs apprentis au cours de plusieurs contrats	12

La période 2020-2024 est marquée par un essor de l'apprentissage : 531 000 nouveaux apprentis en 2020 contre 896 000 en 2024 (+ 69 %), majoritairement inscrits dans le supérieur à partir de 2021. Cette hausse a été rendue

possible à la fois par une augmentation du nombre d'entreprises recrutant des apprentis (+ 38 %) (voir figure 1) et par l'intensification du recrutement, dans un contexte d'appui à l'embauche via des aides conséquentes (voir fiche « Apprentissage »).

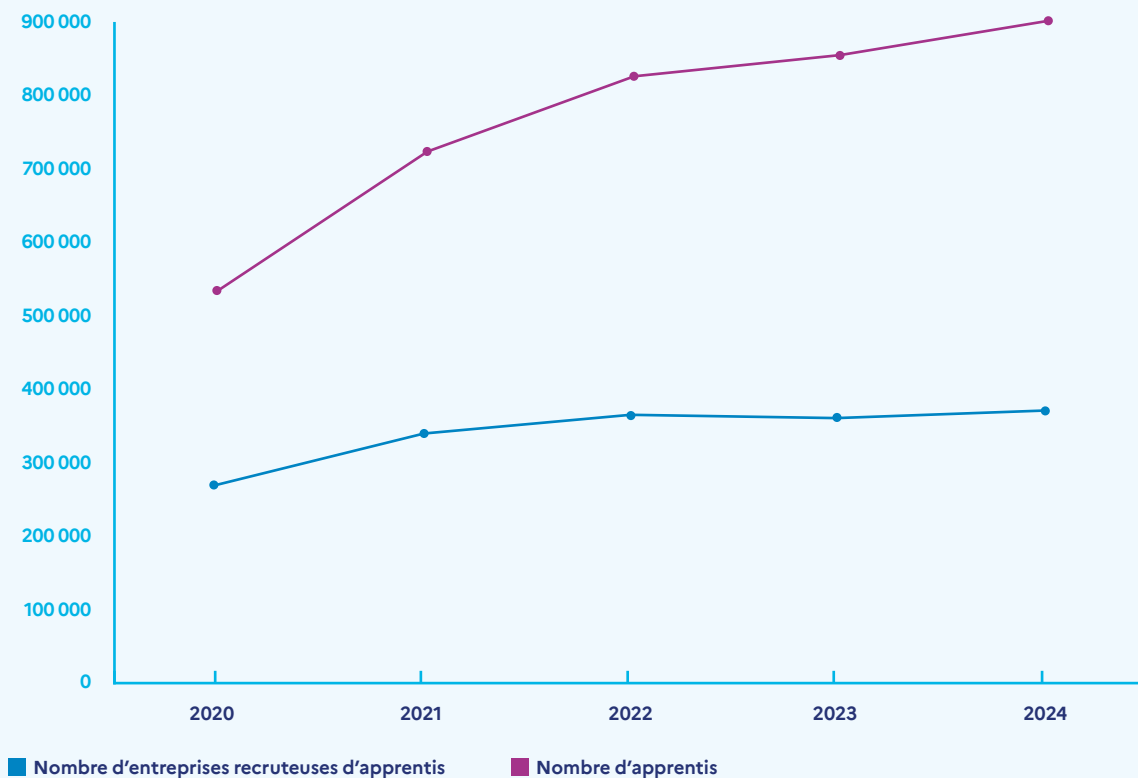
Le nombre d'entreprises recruteuses augmente fortement entre 2020 et 2024

Le nombre moyen d'apprentis recrutés par entreprise dans l'année est passé de 2,0 à 2,4 au cours de la période (voir figure 2). Si les recrutements uniques (une seule entrée en apprentissage par entreprise pour une année donnée) restent

majoritaires, davantage d'entreprises optent désormais pour des recrutements multiples. C'est le cas de 38 % des entreprises recruteuses d'apprentis en 2024 contre 32 % en 2020.

1. LES ENTRÉES EN APPRENTISSAGE ET LE NOMBRE D'ENTREPRISES RECRUTEUSES D'APPRENTIS AUGMENTENT ENTRE 2020 ET 2024, EN PARTICULIER EN 2021

Nombre d'apprentis et d'entreprises recruteuses d'apprentis



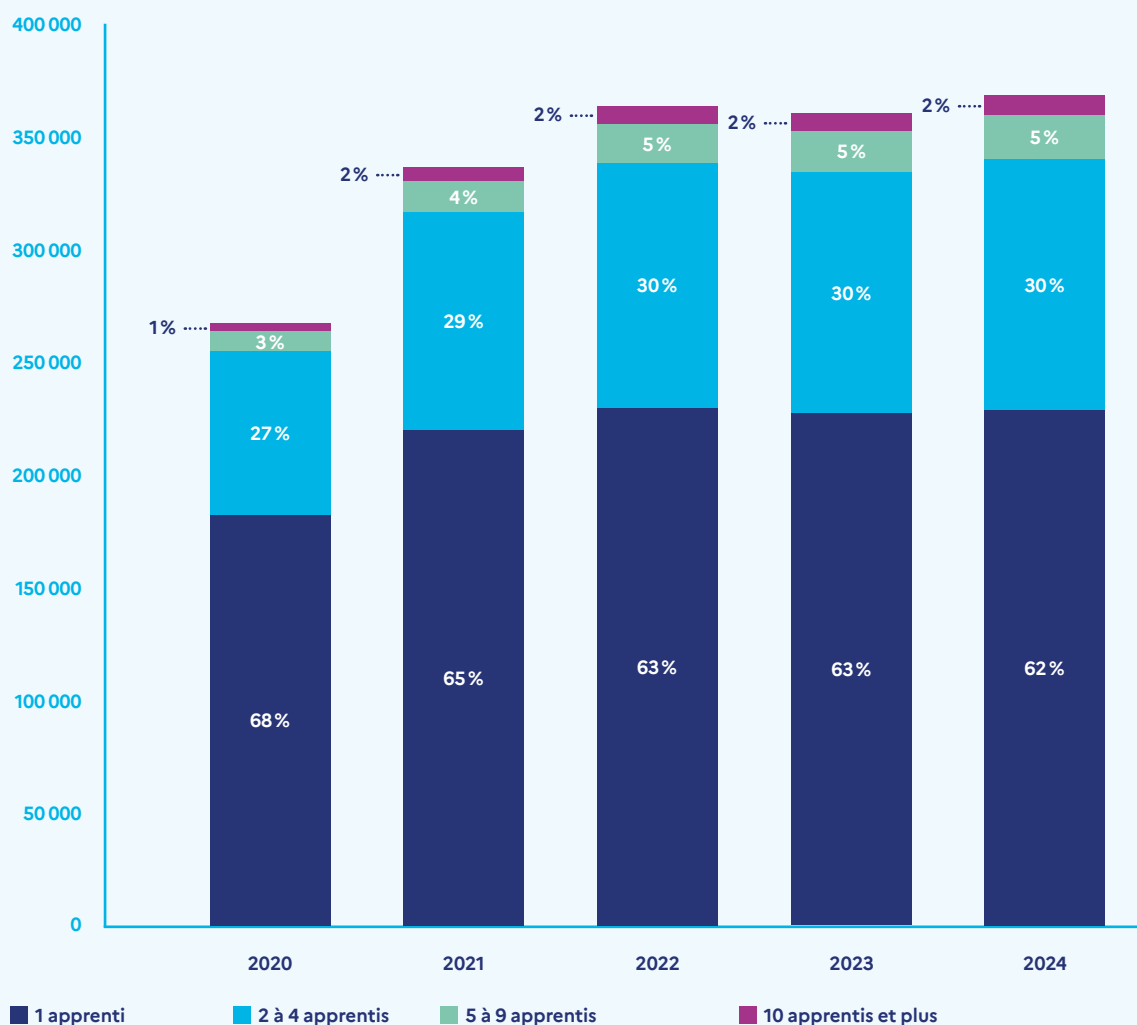
Source : Base du Deca, calculs France compétences.

Champ : France entière.

Lecture : Près de 900 000 entrées en apprentissage ont eu lieu en 2024 et environ 367 000 entreprises ont accueilli au moins un nouvel apprenti en 2024.

2. LES RECRUTEMENTS UNIQUES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE RESTENT PRÉPONDÉRANTS, MAIS DAVANTAGE D'ENTREPRISES OPTENT POUR DES RECRUTEMENTS MULTIPLES

Nombre et répartition des entreprises recruteuses d'apprentis selon le nombre d'apprentis recrutés



Note : L'écart éventuel entre le total et la somme des parties s'explique par l'application des règles usuelles d'arrondi.

Source : Base Deca, calculs France compétences.

Champ : Entreprises ayant recruté au moins un apprenti dans l'année, France entière.

Lecture : En 2020, 68 % des entreprises qui recrutent en apprentissage dans l'année ne recrutent qu'un seul apprenti, soit plus de 181 000 entreprises.

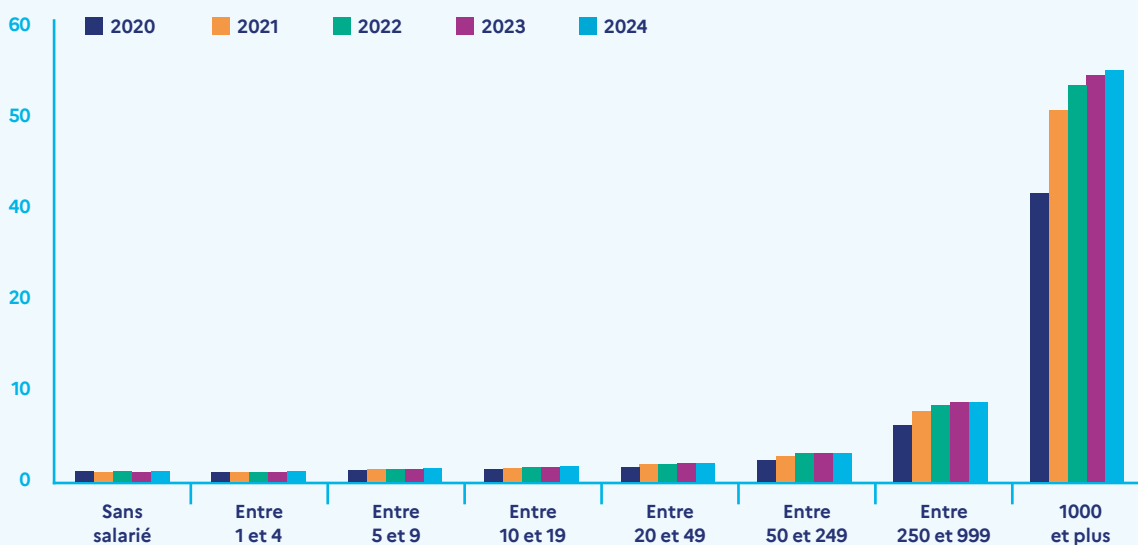
Les apprentis sont plus fréquemment recrutés par des entreprises de taille moyenne

Entre 2020 et 2021, le moteur de croissance le plus important est l'augmentation du nombre d'entreprises recrutant au moins un nouvel apprenti dans l'année (+ 26 %). Cette hausse concerne toutes les tailles d'entreprises et plus particulièrement celles de moins de cinq salariés (+ 30 % pour les entreprises sans salarié ; + 28 % pour celles qui en ont entre un et quatre). La hausse est logiquement moins marquée pour les entreprises de très grande taille, qui employaient déjà presque toutes des apprentis.

En revanche, ces dernières recrutent de plus en plus d'apprentis (voir figure 3 page 5). En effet, les entreprises de 5 000 salariés ou plus recrutaient en moyenne 110 apprentis en 2020 et elles en recrutent 158 en 2021. La hausse du nombre moyen de nouveaux apprentis dans l'année dépasse 20 % pour les entreprises recruteuses comptant entre 250 et 5 000 salariés. A contrario, le nombre moyen d'apprentis recrutés est beaucoup plus stable pour les très petites entreprises (TPE).

3. SUR LA PÉRIODE 2020-2024, LE NOMBRE MOYEN D'APPRENTIS RECRUTÉS AUGMENTE CHAQUE ANNÉE DANS LES ENTREPRISES DE GRANDE TAILLE

Nombre moyen d'apprentis recrutés selon la taille de l'entreprise recruteuse



Source : Base Deca, calculs France compétences.

Champ : Entreprises ayant recruté au moins un apprenti dans l'année, France entière.

Lecture : Les entreprises de 1 000 salariés et plus embauchent en moyenne 41 nouveaux apprentis en 2020. Elles en embauchent en moyenne 12 de plus l'année suivante, puis de la même façon 4 de plus en 2022 par rapport à l'année précédente, 2 de plus en 2023 et 1 de plus en 2024.

Focus thématique 1

LES MOTIVATIONS DES RECRUTEURS D'APPRENTIS

L'enquête formation-employeur (EFE) 2024¹, conduite conjointement par France compétences, la Dares et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), apporte un éclairage sur les raisons qui motivent le recrutement d'apprentis.

La raison la plus fréquemment citée par les employeurs d'apprentis (56 %) est la perspective de pouvoir embaucher quelqu'un de formé à leurs besoins après la période d'apprentissage. Cette proportion croît avec la taille de l'employeur, pour atteindre 75 % pour les entreprises de 250 salariés et plus. Ces résultats sont cohérents avec ceux présentés par la Dares sur les employeurs d'apprentis en 2021².

La main-d'œuvre supplémentaire apportée par les alternants est la deuxième raison la plus souvent citée (31 %), devant la possibilité de bénéficier d'une aide financière à l'embauche (18 %). Cette raison est plus fréquemment mentionnée dans les secteurs de l'enseignement et de la santé (30 %) et de l'hébergement-restauration (29 %). A contrario, une aide financière insuffisante ou un coût trop élevé ne sont cités que par 6 % des structures non recruteuses. Toutefois, la prévalence de cette réponse est beaucoup plus importante pour les entreprises de 250 salariés et plus. Plus d'un tiers des entreprises de cette taille indiquent recruter des apprentis pour atteindre le quota de 5 % d'alternants afin de ne pas avoir de pénalité financière.

Une part importante des entreprises n'ayant pas recours à l'apprentissage indiquent ne pas avoir envisagé cette option. Cette part a tendance à diminuer avec la taille de l'entreprise. Elle est particulièrement importante pour celles comptant moins de cinq salariés (44 %). Elle s'élève à 27 % pour celles de 250 à 999 salariés.

1. Les résultats issus de cette enquête sont encore provisoires.

2. Rosa S., [Quelles entreprises recourent à l'alternance, et pour quelles raisons ?](#), Dares analyse n° 77, décembre 2024.

La hausse du nombre d'entreprises recruteuses et du nombre moyen d'apprentis recrutés par an est globalement plus modérée en 2022 (respectivement + 8 % et + 5 % entre 2021 et 2022).

En 2023, année de révision à la baisse des aides exceptionnelles à l'embauche des apprentis pour les formations préparant des diplômes supérieurs au bac et à la hausse pour les autres (*voir fiche « Apprentissage »*), ce ralentissement s'accroît. Le nombre d'entreprises de plus de dix salariés qui recrutent des apprentis croît de seulement 3 %, quand celui des plus petites entreprises reste stable, voire diminue légèrement pour les entreprises comptant entre un et quatre salariés (- 1 %). Le nombre moyen d'apprentis par entreprise est très stable cette année-là, sauf pour les entreprises de 5 000 salariés qui recrutent en moyenne 10 % d'apprentis supplémentaires.

L'année 2024 semble marquer une stabilisation du nombre d'entreprises recruteuses, quelle que soit leur taille (+ 2 % globalement), à l'exception de celles sans salarié qui sont 22 % de plus à recruter un nouvel apprenti. Le nombre moyen d'apprentis recrutés dans les entreprises de moins de 50 salariés augmente modérément, tandis qu'il diminue légèrement dans les entreprises de plus de 5 000 salariés.

En quatre ans, le nombre d'entreprises recrutant au moins un apprenti a augmenté de 38 %. Par ailleurs, leur structure a légèrement évolué au profit des entreprises sans salarié et de celles comptant entre 10 et 49 salariés. Les entreprises d'un à quatre salariés restent les plus nombreuses à recruter des apprentis, même si leur part a légèrement diminué au cours de la période (41 % des entreprises concernées en 2024). Le nombre moyen de nouveaux apprentis par an a augmenté de 10 % au cours de la période. La hausse est d'autant plus importante que l'entreprise recruteuse est grande : + 12 % entre un et quatre salariés, + 70 % pour les plus de 5 000 salariés. Ainsi, une entreprise entre 50 et 249 salariés faisant appel à des apprentis en recrutait trois en 2020 et elle en recrute quatre en 2024 ; pour une entreprise comptant plus de 1 000 salariés, le nombre moyen de recrutements est passé de 41 à 58. Les entreprises de 250 salariés et plus sont soumises à des pénalités financières si elles ne recrutent pas suffisamment d'alternants. En 2024, dans l'EFE³, 43 % des entreprises de plus de 1 000 salariés déclarent avoir, entre autres, recours à l'apprentissage pour atteindre le quota de 5 % d'alternants (cette part s'élève à 32 % pour les entreprises ayant entre 250 et 999 salariés) (*voir focus thématique 1*).

Les entreprises de grande taille recrutent des apprentis préparant des diplômes de niveau plus élevé

L'augmentation du nombre d'apprentis n'est pas le seul changement opéré dans les pratiques de recours à l'apprentissage. Une récente étude de la Dares⁴ souligne que la croissance du nombre d'entreprises faisant appel à l'apprentissage a été, en grande partie, portée par des entreprises recrutant des apprentis du supérieur. Le nombre de structures n'embauchant que des apprentis du secondaire a augmenté de 33 % entre 2018 et 2024, quand celles embauchant au moins un apprenti du supérieur ont vu leur nombre presque quadrupler en six ans. La progression est particulièrement

marquée pour les entreprises de moins de dix salariés embauchant au moins un apprenti du supérieur, dont le nombre a presque quintuplé au cours de la période. En 2018, elles représentaient 46 % des recruteuses d'apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur, contre 59 % en 2024.

En 2024, 58 % des recruteurs d'apprentis embauchent au moins un apprenti du supérieur (48 % seulement des apprentis du supérieur, et 10 % également des apprentis du secondaire) contre 32 % en 2018. Cette croissance est

3. L'EFE, co-produite par le Céreq, la Dares et France compétences, mesure les fonds consacrés par les entreprises à la formation professionnelle et documente leur pratique en la matière (*voir annexes, sources*).

4. Plé A., [Les employeurs recrutant des apprentis du supérieur entre 2018 et 2024, Dares focus n° 61, décembre 2025](#).

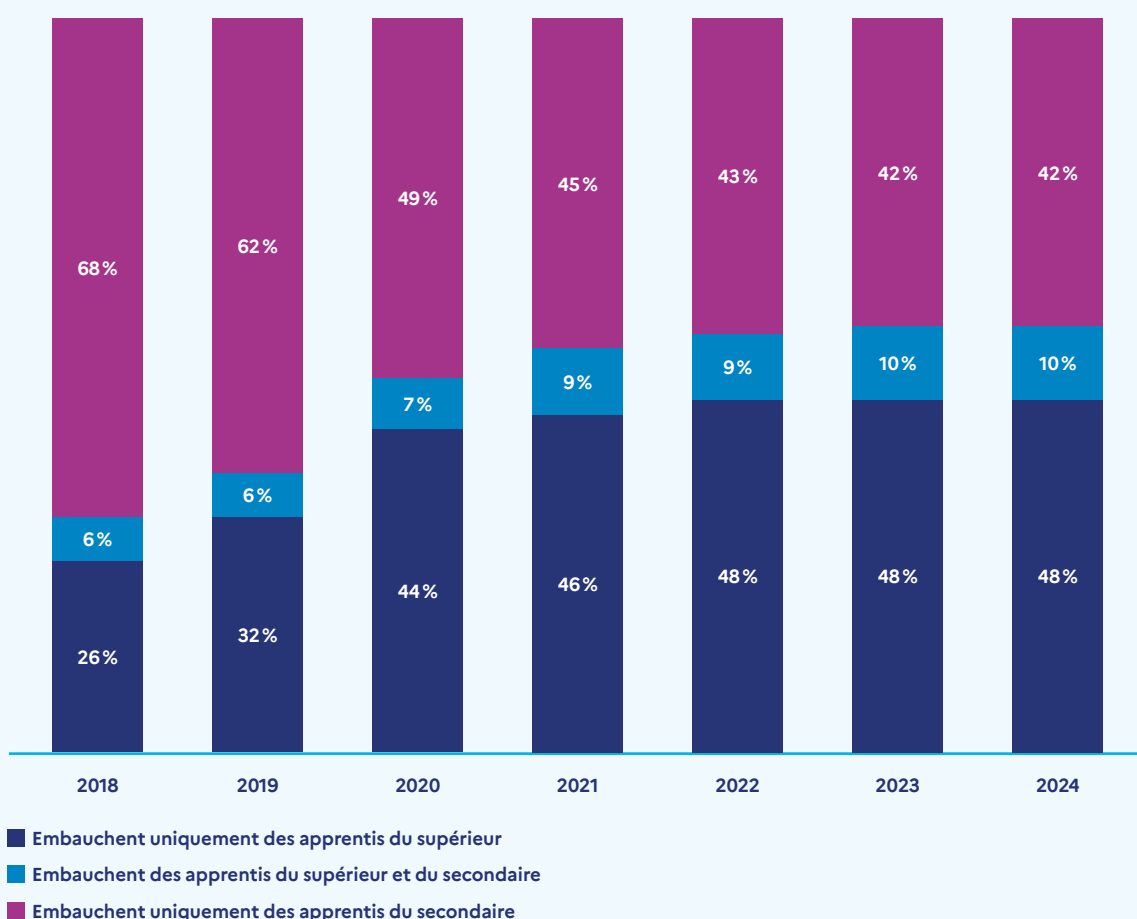
particulièrement soutenue pour les entreprises recrutant des apprentis préparant des certifications de niveau bac+3 et plus.

Le nombre moyen d'apprentis recrutés une année donnée varie peu selon la taille pour les structures ne recrutant que des apprentis du secondaire. En revanche, il augmente nettement entre 2018 et 2024 quand la structure recrute des apprentis du supérieur. Cette tendance s'observe pour toutes les tailles d'entreprises, mais elle est d'autant plus marquée que la structure est grande.

Globalement, la répartition des apprentis du supérieur évolue beaucoup en faveur des plus petites structures sur la période : 24 % travaillaient dans des structures de moins de dix salariés en 2018 contre 34 % en 2024. La part de ceux travaillant dans des structures de 250 salariés ou plus connaît l'évolution inverse (41 % en 2018 contre 32 % en 2024).

4. LES STRUCTURES EMPLOYEUSES D'APPRENTIS ONT DAVANTAGE TENDANCE À RECRUTER DES APPRENTIS PRÉPARANT UN DIPLÔME DU SUPÉRIEUR EN 2024 QU'EN 2018

Répartition des employeurs recrutant des apprentis selon le niveau de la formation préparée, entre 2018 et 2024



Note : Cette figure est extraite de la note 61 du Dares focus « Les employeurs recrutant des apprentis du supérieur entre 2018 et 2024 », rédigée par Plé A. en décembre 2025.

Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares, extraction du 10 octobre 2025.

Champ : France, employeurs embauchant au moins un apprenti dans l'année, secteurs privé et public.

Lecture : en 2024, 58 % des recruteurs d'apprentis embauchent au moins un apprenti qui prépare une formation de l'enseignement supérieur.

Focus thématique 2

LE STATUT JURIDIQUE DES ENTREPRISES RECRUTEUSES D'APPRENTIS

Le secteur privé non associatif recrute le plus grand nombre d'apprentis (90,6 % des nouveaux contrats en 2024) et rassemble la majorité des structures recruteuses (93,1 %). Cette large prédominance ne doit pas dissimuler le dynamisme des entrées en apprentissage dans le secteur associatif depuis 2020 : la part des associations passe de 3,9 % des entreprises recruteuses d'apprentis en 2020 à 5,6 % en 2024, pour un total de 11 500 structures. Cet effet pourrait être, en partie, imputable à la diminution des contrats aidés au cours de la période. Stable sur la période et globalement peu représenté, le secteur public l'est toutefois davantage en nouveaux contrats (2,8 % en 2024) qu'en nombre de structures recruteuses (1,6 %, soit un peu plus de 3 600). Les structures publiques sont fréquemment de taille importante.

5. LE PRIVÉ NON ASSOCIATIF RESTE LE PREMIER RECRUTEUR D'APPRENTIS ENTRE 2020 ET 2024

Répartition des entreprises recruteuses d'apprentis et des entrées en apprentissage selon leur statut juridique

	Répartition des structures recruteuses d'apprentis			Répartition des entrées en apprentissage		
	Privé non associatif	Associatif	Public	Privé non associatif	Associatif	Public
2020	94,4	3,9	1,7	93	4,1	2,9
2021	93,7	4,6	1,7	92,3	4,8	2,9
2022	93,4	5	1,6	92	5,3	2,8
2023	93,4	5,1	1,5	91,7	5,3	3
2024	93,1	5,3	1,6	91,6	5,6	2,8

Note : L'écart éventuel entre le total et la somme des parties s'explique par l'application des règles usuelles d'arrondi.
Source : Base Deca, calculs France compétences.
Champ : France entière.
Lecture : en 2020, 94,4 % des structures ayant recruté au moins un nouvel apprenti dans l'année font partie du secteur privé non associatif.

La part des secteurs historiques de l'apprentissage diminue

La hausse des entrées en apprentissage s'accompagne d'une évolution de la structure des secteurs employeurs d'apprentis. Si tous les secteurs enregistrent une augmentation du nombre d'entrées et du nombre d'entreprises recruteuses entre 2020 et 2022, les secteurs historiquement prépondérants employant des apprentis inscrits dans le secondaire voient leur part se réduire. Ainsi, la part des industries manufacturières et de la construction diminue de deux points entre 2020 et 2024,

passant respectivement de 12 % à 10 % des entreprises recruteuses et de 15 % à 13 % des entrées en apprentissage. En revanche, la part du secteur du commerce, qui compte le plus grand nombre d'entreprises recruteuses et d'apprentis nouvellement recrutés chaque année sur toute la période (environ 22 % dans les deux cas), se maintient (voir figure 6).

Perceptible sur toute la période, la hausse de l'apprentissage dans l'hébergement-restauration s'intensifie en 2023 et 2024 avec pour conséquence une augmentation de sa part relative tant dans les entreprises recruteuses d'apprentis que dans les flux d'entrées.

La période se caractérise également par une montée en puissance du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale. Cette dynamique est principalement portée par le secteur de la santé, où le nombre d'entreprises recruteuses double entre 2020 et 2024 (+ 106 %). Elle est particulièrement marquée durant la crise sanitaire (2020-2022), avant de connaître une très légère baisse en 2023. Bien que d'importance plus modérée dans le secteur, l'enseignement connaît également un essor, entre 2020 et 2024. Par ailleurs, c'est aussi le cas du secteur des arts.

À partir de 2023, certains secteurs réduisent leur recours à l'apprentissage. C'est notamment le cas

de domaines du tertiaire, où les apprentis préparent davantage de certifications de niveau élevé et dont le dynamisme est supérieur à la moyenne au début de la période. Le nombre d'entreprises recruteuses diminue nettement dans le secteur de l'information et de la communication, des activités financières et d'assurance et des activités immobilières (– 7,1 % en 2023 et – 4,9 % en 2024, après une croissance de 49,0 % entre 2020 et 2021). Cette diminution coïncide avec la baisse des aides à l'embauche d'apprentis majeurs à partir de 2023.

Globalement, les tendances sectorielles sont similaires, que l'on considère le nombre d'entreprises recruteuses d'apprentis ou les entrées en apprentissage pour une année donnée. Quelques nuances peuvent néanmoins être apportées puisque certains secteurs se distinguent par un nombre moyen d'entrées en apprentissage par structure particulièrement élevé (ou faible) au regard de la taille des structures. Ainsi, les services publics recrutent en moyenne un grand nombre d'apprentis par structure (voir *focus thématique 2 page 8*), à l'inverse de l'agriculture ou, dans une moindre mesure, de la construction.

Ces évolutions particulièrement marquées sont propres à l'apprentissage et sont sans commune mesure avec celles du nombre d'entreprises et de salariés par secteur, beaucoup plus modérées sur la période.

Les évolutions par secteur sont indissociables du développement de l'apprentissage dans le supérieur

Tous les secteurs d'activité emploient une part plus importante d'apprentis du supérieur en 2024 qu'en 2020, y compris dans les domaines employant traditionnellement beaucoup d'apprentis en niveau infra-bac. Si les entreprises de la construction recrutaient 18 % d'apprentis du supérieur en 2020, cette proportion atteint 31 % en 2024. Les industries manufacturières voient

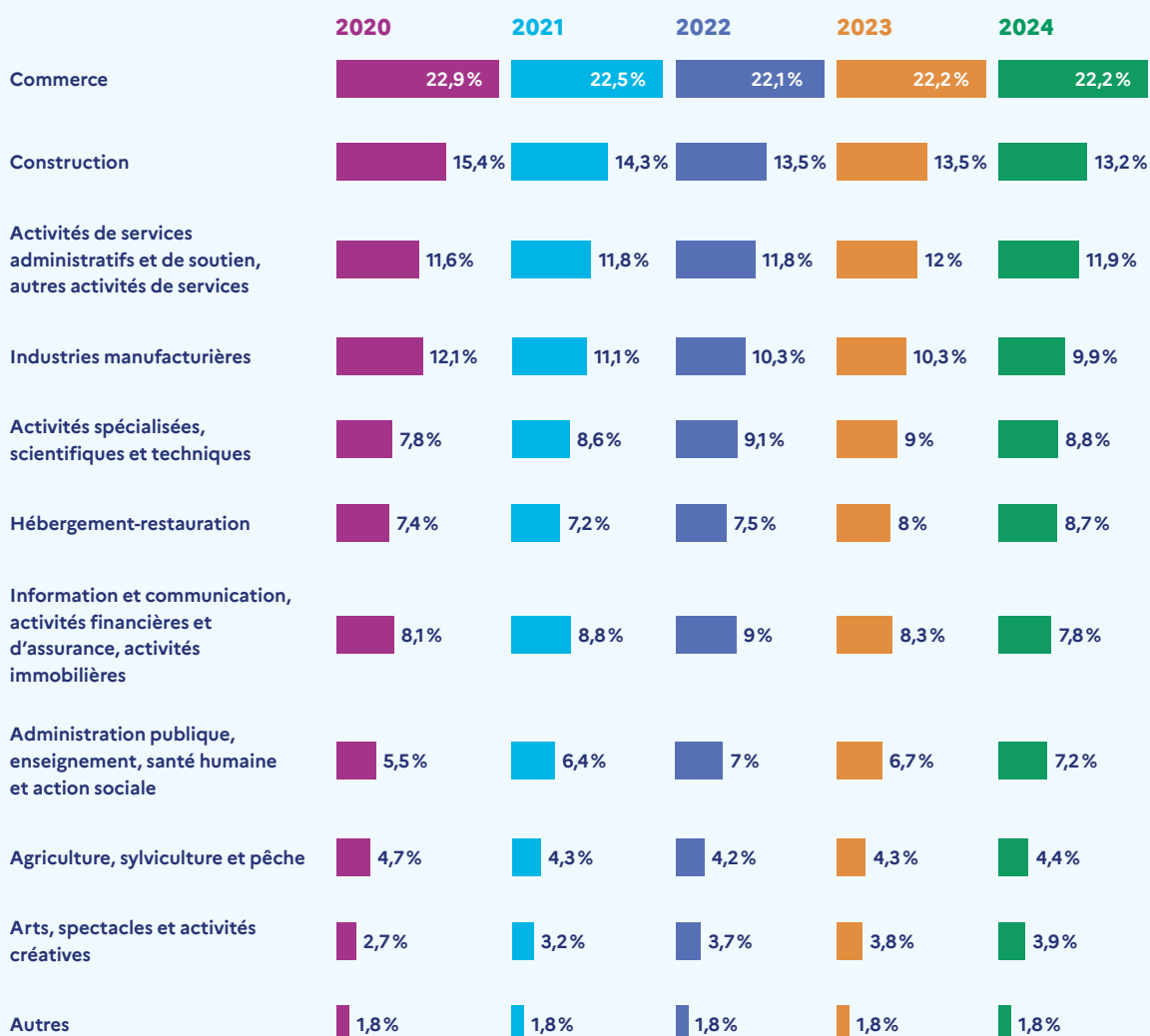
également cette part augmenter de 35 % à 57 % pendant la période. Toutefois, dans un contexte de forte croissance des entrées en apprentissage, ce changement de structure ne se fait pas aux dépens des recrutements d'apprentis du secondaire, qui restent, dans presque tous les secteurs, au moins aussi élevés qu'en 2020 (voir figure 7 page 11).

Les domaines d'activité où les apprentis du supérieur sont traditionnellement plus représentés connaissent une croissance supérieure aux autres secteurs. C'est notamment le cas des secteurs de l'information et de la communication, des activités financières, d'assurance et immobilières. En 2020, les trois quarts des nouveaux apprentis y préparaient un diplôme de niveau bac+3 et plus, tandis que cette proportion atteint 79 % en 2024.

Dans le même temps, le nombre total d'entrées dans ce secteur est en hausse de 87 %. À nouveau, la plupart de ces évolutions sont portées par l'année 2021. Ces constats sont, par ailleurs, cohérents avec les travaux récents de la Dares sur les employeurs d'apprentis dans l'enseignement supérieur, qui évaluent à 82 % la part des entreprises recruteuses d'apprentis du supérieur appartenant au secteur tertiaire en 2024⁴.

6. LA PART DES ENTREPRISES DES SECTEURS HISTORIQUES DE L'APPRENTISSAGE BAISSÉ AU PROFIT DE CELLES DE CERTAINS SECTEURS DU TERTIAIRE

Répartition des entreprises ayant recruté au moins un apprenti dans l'année selon leur secteur d'activité



Note : L'écart éventuel entre le total et la somme des parties s'explique par l'application des règles usuelles d'arrondi.

Source : Base Deca, calculs France compétences.

Champ : Entreprises ayant recruté au moins un apprenti dans l'année, France entière.

Lecture : En 2020, les entreprises du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représentent 4,7 % des structures ayant recruté au moins un apprenti dans l'année.

7. L'ESSOR DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OCCASIONNE DES RECOMPOSITIONS

SECTORIELLES, PARTICULIÈREMENT EN 2021 – Nombre d'entreprises recruteuses d'apprentis

par secteur d'activité et par an, selon le niveau de la formation préparée par les apprentis



Note : une entreprise recrutant des apprentis de niveaux différents la même année apparaîtra plusieurs fois.

Source : base Deca, calculs France compétences.

Champ : Entreprises ayant recruté au moins un apprenti dans l'année, France entière.

Lecture : En 2020, 7 600 structures du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont embauché un nouvel apprenti préparant un diplôme du secondaire.

Certaines spécialités de formation sont liées à des secteurs spécifiques. Cependant, plusieurs d'entre elles présentent des évolutions assez différentes de celles de leur secteur. Alors que le poids relatif de la construction et de l'industrie manufacturière a diminué dans le paysage de l'apprentissage, les entreprises de ces deux secteurs recrutent désormais des apprentis préparant plus souvent des diplômes relevant de leur cœur de métier. En effet, le nombre de recrutement d'apprentis préparant un diplôme en spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité quadruple dans l'industrie manufacturière entre 2020 et 2024, tandis que le secteur de la construction connaît un doublement de ses entrées en apprentissage préparant un diplôme du bâtiment. Dans le même temps, les entrées d'apprentis préparant des diplômes relevant du commerce-vente, historiquement importantes dans ces secteurs, y sont beaucoup moins représentées (- 83 % dans l'industrie manufacturière et - 19 % dans la construction sur la même période).

Les apprentis de spécialités du domaine du commerce-vente portent, en revanche, une grande partie de la hausse des effectifs dans le secteur de l'hébergement-restauration (29 % des entrées du secteur en 2024, contre 14 % en 2020), tout comme les formations liées à l'accueil, à l'hôtellerie et au tourisme (28 % contre 22 %). À l'inverse, les spécialités de l'agroalimentaire perdent de leur importance relative tant dans l'hébergement-restauration (28 % contre 40 % en 2020) que dans les industries manufacturières (24 % contre 31 %).

Les entreprises employeuses accompagnent souvent leurs apprentis au cours de plusieurs contrats

Il n'est pas rare que des entreprises réembauchent à nouveau, en contrat d'apprentissage, le même apprenti peu après la fin de son contrat précédent. Ainsi, en 2024, 10 % des nouveaux contrats d'apprentissage (environ 90 000 entrées) associent, peu de temps après la fin d'un précédent contrat, le même employeur à un même apprenti. Si une partie de ces contrats correspond toujours à la préparation d'un diplôme de même niveau, avec éventuellement un changement de spécialité de formation, dans la majorité des cas (65 %), il s'agit d'accompagner le jeune vers une certification de niveau supérieur.

La part de contrats signés avec un apprenti ayant récemment effectué un précédent contrat dans l'entreprise est un peu plus faible dans les entreprises de 250 salariés et plus (9 %) ou dans celles qui n'ont aucun salarié (7 %). En effet, les premières recrutent davantage d'apprentis préparant déjà des certifications de niveau élevé tandis que les secondes bénéficient d'une marge de manœuvre moindre pour proposer des contrats d'apprentissage⁵ tant en nombre qu'en niveau de formation.

5. D'après l'EFE 2024, la proportion d'entreprises renonçant à un recrutement en apprentissage faute de tâches à proposer est plus forte dans les TPE que dans les grandes entreprises (17 % des entreprises de moins de quatre salariés, contre 9 % des entreprises de 1 000 salariés et plus).